



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3944

Programmation de la Fête de la Musique 2018 - Attribution de subventions aux associations pour un montant total de 26 880 euros - Approbation de conventions types

Direction des Evénements et Animations

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/3944 - PROGRAMMATION DE LA FETE DE LA MUSIQUE 2018 -
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR UN
MONTANT TOTAL DE 26 880 EUROS - APPROBATION DE
CONVENTIONS TYPES (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET
ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le contexte actuel relatif à la sécurisation des évènements sur l'espace public, la Ville de Lyon a décidé, en concertation avec la Direction des Evénements et la Direction Prévention et Sécurité et en lien avec la Préfecture du Rhône, que la Fête de la Musique aurait lieu cette année sur l'ensemble de son territoire, avec des conditions de sécurité accrues et identiques à l'édition précédente.

Ainsi, plusieurs rendez-vous ont été donnés aux Lyonnais le 21 juin, afin de découvrir des musiciens amateurs ou professionnels bénévoles, pour des concerts gratuits sur l'espace public dans l'esprit originel du 21 juin : une vingtaine d'institutions ont pu accueillir des groupes en journée, une trentaine de sites extérieurs ont pu accueillir des scènes sonorisées en fin d'après-midi et en soirée (sécurisés par la Ville avec des véhicules anti-intrusion) et deux périmètres plus largement fréquentés par le public (Terreaux-Cordeliers & Vieux-Lyon) se sont vus bloqués à l'entrée de voitures, pour la sécurité et le confort des piétons.

La programmation de la Fête de la Musique à Lyon s'est voulue résolument ouverte aux différentes pratiques et styles musicaux ainsi qu'en soutien à la jeune création. Ainsi de nombreux groupes et associations ont pu présenter leurs répertoires, qu'ils soient amateurs ou acteurs de la professionnalisation des jeunes talents, pour le plaisir du grand public.

Pour ce faire, la Ville de Lyon a présenté différents modes de soutien pour les artistes amateurs, les associations qui les supportent et les regroupements d'associations.

Considérant l'intérêt que présente l'activité de ces associations sur le plan culturel et évènementiel, la Ville de Lyon a souhaité soutenir ces associations sur les plans administratifs, communicationnels et techniques. Le soutien financier alloué à ces associations leur permet de prendre essentiellement en charge une partie des besoins techniques nécessaires à certaines prestations musicales : son, lumière et régie.

La Ville de Lyon a proposé de coordonner les initiatives musicales en centralisant tous les concerts du 21 juin dans un programme commun. En outre, elle a offert un soutien aux groupes et porteurs de projet en apportant une aide technique.

Suite aux succès précédents, plus de 60 structures et 200 artistes ont souhaité participer à la Fête de la Musique 2018 et animer différents plateaux et espaces publics sur le territoire de la ville, en répondant à un appel à projets.

Ainsi, cette année, suite à la qualité des projets reçus, plus de 60 projets ont été soutenus par la Ville de Lyon à l'occasion de la Fête de la Musique, dont 19 financièrement, ce qui a permis à plus de 200 artistes de se produire.

C'est dans ce cadre que :

- Le **Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon**, dénommé le Conservatoire de Lyon, a proposé de prendre en charge la programmation musicale d'une scène sur l'esplanade de la Grande Côte, mettant à l'honneur des jeunes élèves du Conservatoire et issus des écoles signataires de la charte de coopération culturelle.

- La **Maison des Jeunes et de la Culture Presqu'île Confluence** s'est associée avec le Marché Gare et le Périscope, pour prendre en charge une scène à la rencontre de projets issus du jazz et des musiques improvisées qui se tiendra au jardin des Chartreux.

- L'Association **Karnaval**, dénommée Karnaval Humanitaire, est une association étudiante de l'INSA de Lyon qui a proposé d'investir la place Gabriel Rambaud avec des animations chaleureuses, conviviales et familiales. Cinquante bénévoles provenant de différentes universités participent chaque année aux événements lyonnais comme la fête de la musique et proposent une programmation originale et festive.

- L'Association **Mediatone** a pris en charge la programmation de la Place Sathonay avec un répertoire entre rap et chanson française et a collaboré avec l'association Croc aux Jeux (Ludothèque place Sathonay) afin de créer un espace dédié aux enfants avec lecture et jeux en bois.

- L'Association **ZYVA** a proposé d'animer sur la place Louis Pradel une scène musicale multi-genres, agrémentée d'ateliers musicaux participatifs pour les enfants. Zyva est un acteur majeur en Rhône-Alpes avec l'édition d'un magazine gratuit (Zyva Mag) tiré à 20 000 exemplaires depuis 2004 et dédié à la musique émergente, ainsi que l'organisation d'événements afin de promouvoir les jeunes talents de la région. Cette scène a associé Takamouv, école de danse urbaine lyonnaise, pour une session de break dance et danse hip-hop et a permis de mettre en exergue le travail de repérage de jeunes artistes sur Lyon et la région Rhône-Alpes.

- L'**Orchestre Symphonique de Lyon** a réinvesti la place des Célestins avec une programmation et un répertoire large et populaire allant des grands classiques aux musiques de films.

- L'Association **Lyon Alternatives Projects** a proposé d'organiser au square Delfosse, en collaboration avec Radio Nova Lyon, un événement festif avec diverses animations : plusieurs dj sets, un plateau radio qui a retransmis en direct la programmation musicale, une buvette, un food truck, du street art où plusieurs artistes ont peint une toile tendue, des projections vidéo, une troupe de danse ainsi qu'un atelier maquillage pour le plaisir du plus grand nombre.

- L'Association **Maison Pour Tous - Salle des Rancy** a proposé d'animer une scène place Guichard avec des ateliers de pratique amateur de la Maison pour tous, puis la finale du Kiwi Festival (tremplin musical réservé aux groupes non-professionnels de la région).

- L'Association **Baila Connigo** a proposé la prise en charge de la programmation d'une scène dans le square Bir Hakeim. Depuis plus de 10 ans, le collectif de danses latinos organise de nombreuses manifestations pour faire danser le grand public sur les rythmes chaleureux et entraînants des musiques latines.

- L'Association **Lerockepamort** (Kraspek Myzik) a proposé de prendre en charge la programmation d'une scène place de la Croix-Rousse avec des artistes rock émergents de la scène locale.

- L'Association **Art' 27** a proposé d'animer le parc de la mairie, une scène où seront présentés les groupes issus du Festival Emergence, scène tremplin pour des artistes régionaux.

- La **Maison des Jeunes et de la Culture du Vieux Lyon** a proposé d'animer une scène place Saint Jean avec les élèves adhérents : rock, pop, folk, blues, métal, hip hop, électro, dub...

- L'Association **Misère Records** a proposé de prendre en charge la programmation d'une scène au square Bâtonnier Valensio afin de présenter les artistes de leur label rock psychédélique.

- L'Association **ARTIS MBC** s'est associée avec la MJC Jean Macé pour animer la place Mazagran avec une scène musicale (variétés, jazz, pop rock, musique de rue), une buvette et un stand de restauration.

- L'Association **69 - Culture / Future** a proposé deux scènes « émergence live indie » et « labels électro lyonnais » dédiées à la création des jeunes talents locaux sur le « Boulevard Electro & Indie » situé avenue Jean Jaurès à Gerland, site dédié aux musiques électroniques et actuelles. La scène « émergence live indie » a proposé les projets de groupes live de musique électronique, rock et rap alors que la scène « labels électro lyonnais » a proposé de mettre en avant les artistes des labels de musique électronique locaux. Par ailleurs cette année l'association est aussi acteur ressource sur les partenariats développement durable avec Aremacs, et prévention des risques en milieu festif avec différentes associations : Keep Smiling, RuptureS, Pause Diabolo et Avenir Santé.

- La **Maison des Jeunes et de la Culture de Monplaisir** a proposé d'animer une scène musicale au clos Layat en lien avec l'association Epicentre et des associations d'habitants du quartier. Cela a permis de promouvoir les pratiques musicales de proximité (école de musique, groupe de jeune...) mais aussi de pouvoir mettre à disposition une scène sonorisée par des professionnels du métier à des groupes amateurs locaux.

- L'Association **Orange Production** a proposé d'animer le jardin Lumière, une scène avec ses coups de cœurs rock & pop avec la plupart des groupes émergents chantant en français.

- La **Maison des Jeunes et de la Culture de Saint Rambert - Ile Barbe** a proposé d'animer une scène dans le quartier du Vergoin afin de créer du lien avec et entre les habitants, animer l'espace public et valoriser les pratiques amateurs du quartier avec une scène ouverte aux habitants et groupes extérieurs.

En raison de l'intérêt que présentent les activités des associations suscitées, je propose d'allouer un montant global de subventions de 26 880 euros et de valider les modèles de conventions (mixte et application) de subvention joints au rapport.

En 2017, par la délibération n° 2017/3139 du 18 juillet 2017, un montant global de 26 380 euros avait été alloué.

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, qui prévoit l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé, lorsque la subvention dépasse la somme de 23 000 euros ;

Vu lesdits modèles de conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. Les subventions suivantes, pour un montant total de 26 880 euros, sont allouées aux associations ci-dessous :

Associations	Arrdt	Montant subvention en 2017	Montant subvention en 2018
esplanade Grande Côte – Conservatoire de Lyon	1 ^{er}	2 000 €	1 000 €
jardin des Chartreux – MJC Presqu'île Confluence	1 ^{er}	1 000 €	1 300 €
place Sathonay – Mediatone	1 ^{er}	--	1 200 €
place Gabriel Rambaud – Karnaval Humanitaire	1 ^{er}	500 €	500 €
place Louis Pradel – ZYVA	1 ^{er}	1 000 €	1 000 €
place des Célestins – Orchestre Symphonique de Lyon	2 ^e	--	700 €
square Delfosse – Lyon Alternatives Projects	2 ^e	1 000 €	1 000 €
place Guichard - MPT - Salle des Rancy	3 ^e	1 000 €	1 000 €
square Bir Hakeim – Baila Connigo	3 ^e	1 000 €	1 000 €
place de la Croix-Rousse – Lerockepamort	4 ^e	1 500 €	1 500 €
parc de la Mairie – Art' 27	5 ^e	1 000 €	1 080 €
place Saint Jean - MJC Vieux Lyon	5 ^e	1 000 €	1 000 €
square Bâtonnier Valensio – Misère Records	5 ^e	500 €	500 €
place Mazagran – ARTIS MBC	7 ^e	1 000 €	1 000 €
avenue Jean Jaurès, Boulevard Electro & Indie, Gerland – 69 - Culture / Future	7 ^e	7 000 €	10 100 €
clos Layat – MJC Monplaisir	8 ^e	--	1 200 €
jardin Lumière – Orange Production	8 ^e	800 €	800 €
quartier du Vergoin – MJC Saint Rambert	9 ^e	1 000 €	1 000 €

2. Les modèles types de conventions susvisés sont approuvés.

3. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

4. La dépense correspondante au Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, pour un montant de 1 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2018, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération EVENETE, ligne de crédit n° 94123, nature 65738, fonction 024, chapitre 65.

5. Le reste de la dépense, pour un montant de 25 880 euros, sera prélevé sur les crédits inscrits au budget 2018, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération EVENETE, ligne de crédit n° 44007, nature 6574, fonction 024.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT